

SPF Finances - Infocenter Namur Exp. : Avenue du Prince de Liège 133 bte 126 - 5100 Namur

Claude Heyman Rue de la Taille-Mahy 0018 5660 Couvin

Notre référence : 202 662 485 168 | Votre référence : 79.04.04-381.22 | Annexe(s) : 0

Page 1/2 Namur, le 3 juillet 2025

Sommation¹: Impôt des personnes physiques et taxes additionnelles pour vos revenus 2023 (exercice d'imposition 2024).

Monsieur Claude Heyman,

Vous avez une dette impayée (plus de détails au verso).

Nous considérons le fait que vous n'ayez pas payé jusqu'à présent, comme une erreur d'inattention. Si vous ne payez pas, nous entreprendrons des actions pour recouvrer cette dette. Les intérêts de retard et frais seront à votre charge.²

Si, entre-temps, vous avez effectué le paiement, nous vous en remercions.

Salutations distinguées,

Le conseiller - receveur



Somme que vous devez payer :

3.358,17



Payez-la dans un délai de :

48 heures

après la réception de cette lettre

Comment payer?

Par virement bancaire

- Numéro de compte : BE42 6792 0000 0054 Attention : nouveau numéro de compte !
- Communication structurée:
 202/6624/85168
 Toujours mentionner!
- Bénéficiaire : SPF Finances
- Code BIC : PCHQBEBB

Via MyMinfin

- 1. Connectez-vous à www.myminfin.be.
- 2. Cliquez sur « Payer mes dettes » et vous serez directement relié à votre portail bancaire en ligne.

Les données suivantes sont déjà préremplies pour vous :

- le montant
- le numéro de compte bancaire
- la communication structurée

Avec votre smartphone

Scannez ce code avec un lecteur QR et connectez-vous à MyMinfin avec itsme® ou eID :







Une question?

Appelez-nous au 02 572 57 57 et introduisez le code direct 0081199222



Aperçu de la dette³ le 03.07.2025

Nom : Claude Heyman Numéro national : 79.04.04-381.22 Numéro d'entreprise : 0836.234.822

Nature de la dette : Impôt des personnes physiques Recouvrement pour compte de : Administration générale de la fiscalité

Numéro de la dette : 202 662 485 168

Impôt fédéral des personnes physiques Impôt régional des personnes physiques Impôt communal des personnes physiques Contribution spéciale ONSS Intérêts	2.437,16 580,82 256,53 61,46 22,20
Solde encore à payer	3.358,17
	(in Euro)

Nous avons établi un titre exécutoire le 05.12.2024.

Vous avez des questions concernant l'origine de cette dette?

Pour plus de détails, consultez votre avertissement-extrait de rôle. Ce document se trouve également toujours dans la rubrique « Mes documents » sur www.myminfin.be.

¹ Art.13, Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales.

2/2 F1REMIND - 0081199222

² Les intérêts de retard sont calculés sur une base mensuelle. Vous trouverez plus d'informations sur fin.belgium.be avec le mot clé 'difficulté de paiement' dans le champ de recherche.

³ Le SPF Finances traite vos données personnelles conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La politique du SPF Finances en matière de protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel peut en outre être consultée sur notre site web (fin.belgium.be).